COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 04 avril 2025

HANDICAP - INCLUSION

La Ville du Havre et le CCAS s'engagent pour 3 ans de plus avec le FIPHFP*

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour la Fonction publique

Les signataires s'engagent à renforcer leurs actions en matière d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Séverine Baudoin, directrice adjointe du FIPHFP, Patrick TEISSERE, adjoint au maire chargé des ressources humaines, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, adjointe au maire chargée des affaires sociales, des solidarités et de la santé, ont signé, en présence de Carène Guillemet, directrice territoriale handicap du FIPHFP, une nouvelle convention de 3 ans. Cette signature avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) permet d'assurer la pérennisation des actions engagées depuis 14 ans par la Ville du Havre et le CCAS.

8% d'agents handicapés au sein de la collectivité en 2024

A travers cette convention, la Ville du Havre s'engage depuis 2009 pour l'intégration des personnes en situation de handicap et le maintien dans l'emploi des agents de la collectivité présentant un handicap (et/ou des restrictions médicales). Rejoint depuis 2017 par le CCAS et reconduit tous les trois ans depuis, ce partenariat prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes pour aller vers une société plus inclusive.
Sur la période de la précédente convention (2020-2024) le budget alloué au recrutement de personnes en situation de handicap et leur maintien dans l'emploi a été de **393 140 €** dont 255 198 € financé par le FIPHFP et 137 942€ par la Ville du Havre et le CCAS. Près de **128 agents ont ainsi bénéficié d'une aide du FIPHFP** sur cette période.

Une nouvelle convention pour la période 2025-2027

Avec cette nouvelle convention, les signataires s'engagent d'ici 2027 à **renforcer le recrutement, faciliter le reclassement professionnel et le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap**. Créer les conditions d'un bon accueil pour un agent qui revient après un arrêt long est un excellent outil pour favoriser le maintien à l'emploi.
Dans le cadre du plan de lutte contre l'absentéisme, la Ville du Havre s'est attachée à travailler sur le maintien du lien avec les agents en arrêt et le ré-accueil de ceux-ci après un arrêt long. Le plan permet aux encadrants d'identifier d'éventuelles causes de l'absentéisme liées à l'environnement de travail, mais aussi de réintégrer les collaborateurs et créer un climat de confiance. Une formation de l'ensemble des encadrants est prévue prochainement. Des actions de communication pour sensibiliser l'ensemble des agents à ces questions seront également poursuivies.
Concrètement, ces actions doivent **permettre le recrutement de 8 apprentis en situation de handicap d'ici 2027**.
Cette nouvelle convention bénéficie d'un budget de 261 277 € financé à 49,98 % par la Ville du Havre et le CCAS – 261 073 € financé par le FIPHFP.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse
Ville du Havre : Sébastien VAU-RIHAL sebastien.vau-rihal@lehavre.fr / 06 79 03 65 05
FIPHFP : Léa Valleix lea.valleix@tbwa-corporate.com / 06 30 69 50 16